

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

070829473

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

070701490 070750943 273002311

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

070702803 070889626 273002310

DENTSPLY International

Prosthetics

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité est conforme au règlement (CE) 1907/2006, au règlement (CE) 1272/2008 et au règlement (CE) 2015/830, US 29CFR1910.1200, Canada Hazardous Products Regulation

Date d'émission : 8 Août 2016
Numéro de document : 601
Date de révision : 5 Février 2019
Numéro de révision : 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE, DE LA SOCIÉTÉ ET DE CE QU'ELLE FAIT

1.1 Identificateur du produit :

Nom commercial (comme étiqueté) : **Lucitone® HIPA Denture Base Liquid**
Numéro de pièce/article : **682012, 682014, 682015**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée : **Denture base material**
Restrictions d'utilisation : **Pour Utilisation Professionnelle Uniquement**

1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Nom fabricant/fournisseur : **Dentsply Sirona Prosthetics**
Adresse fabricant/fournisseur : **570 West College Ave.
York, PA 17401**
Numéro d'article du fournisseur/ fabricant : **717-845-7511 (Information produit)**
Adresse e-mail : **Prosthetics_MSDS@dentsplysirona.com**

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Numéro de téléphone du contact d'urgence : **800-243-1942**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification SGH :		
Santé	L'environnement	Physique
Irritation cutanée Catégorie 2 (H315) Sensibilisation de la peau Catégorie 1 (H317) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3 (H335)	Toxicité chronique aquatique, Catégorie 3 (H412)	Liquide Inflammable Catégorie 2 (H225)

2.2 Éléments d'étiquetage :



Mention d'avertissement : **Danger**

Contient : Méthacrylate de méthyle

Phrases de danger	Phrases de précaution
<p>H225 Vapeur et liquide hautement inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 Peut causer une réaction cutanée allergique. H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.</p> <p>H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.</p>	<p>P210 Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue ou des sources d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P223 Maintenir le conteneur bien fermé.</p> <p>P240 Mise à la terre et liaison du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.</p> <p>P242 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.</p> <p>P261 Évitez de respirer le brouillard, vapeur ou aérosol.</p> <p>P264 Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.</p> <p>P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.</p> <p>P273 Éviter de libérer dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou se douche.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser du dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.</p> <p>P403+P235 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.</p> <p>P405 Garder dans un endroit fermé à clé.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales.</p>

2.3 Autres dangers : Aucun connu.

3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.2 Mélange :

Composants dangereux	C.A.S. #	N° EINECS / N° d'enregistrement REACH #	Classification	POIDS %
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	201-297-1 /	Inflammable Liq. 2, H225 Irritation de la peau 2, H315 Sensib. cutanée 1, H317 STOT SE 3, H335	70 à 90
Ester de méthacrylate	Exclusif	Exclusif	Sensib. cutanée 1A, H317 Aquatique chronique 2, H411	5 à 15

Acrylate di-fonctionnel	Exclusif	Exclusif	Irritation de la peau 2, H315 Irritation des yeux 2, H319 Sensib. cutanée 1B, H317	1 à 5
Additif benzotriazole	Exclusif	Exclusif	Sensib. cutanée 1B, H317 Aquatique chronique 1, H410	<0,3

La concentration exacte est retenue comme secret commercial.

Reportez-vous à la section 16 pour le texte complet des classifications du SGH et de l'UE.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Yeux	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Peau	Retirer les vêtements et les souliers contaminés. Rincer les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Nettoyer les vêtements avant réutilisation.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion	En cas d'ingestion de petites quantités, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par le professionnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou si vous ne vous sentez pas bien.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :

Le contact direct peut provoquer une irritation modérée de la peau. Peut causer une sensibilisation de la peau. Les personnes sensibles aux méthacrylates peuvent développer une réaction allergique lorsqu'elles sont exposées à ce produit. L'inhalation de brouillards ou de vapeurs peut causer une irritation modérée des voies respiratoires.

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis :

Soin médical immédiat ne devrait pas être exigé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agent d'extinction :

Utiliser du dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

5.2 Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange :

Vapeur et liquide hautement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager jusqu'à une source d'ignition et alors provoquer un retour de flamme. La chaleur du feu peut provoquer une réaction d'autopolymérisation exothermique. Les contenants fermés peuvent exploser en raison de l'accumulation de pression lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême. Émet des fumées toxiques en cas d'incendie. La décomposition peut libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des acrylates et de la fumée irritante.

5.3 Conseil pour pompiers :

Procédures de lutte contre les incendies / Précautions pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans protection appropriée. Combattre le feu à une distance de sécurité d'un endroit protégé. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuer la zone de déversement et éloigner le personnel non protégé. Retirez toutes les sources d'inflammation telles que les flammes nues, les équipements produisant des étincelles, les veilleuses, etc. Utiliser un équipement de manutention qui ne provoque pas d'étincelles. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Aérer la zone avec un équipement antidéflagrant. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Portez des vêtements de protection appropriés comme décrit dans la section 8.

6.2 Précautions environnementales :

Signaler les déversements et les rejets au besoin aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Contenir et absorber avec un matériau absorbant inerte et placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Nettoyer le site de déversement avec de l'eau. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections :

Reportez-vous à la section 8 pour l'équipement de protection individuelle et à la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements protecteurs et de l'équipement tel que décrit dans la section 8. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, flammes et toutes à d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer dans les zones de stockage ou d'utilisation. Utiliser avec des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Relier électriquement et mettre à la terre les conteneurs pour le transfert. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil. Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et des contaminants qui peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions de sécurité lors de la manipulation des contenants vides.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des oxydants et autres matières incompatibles. Ne pas entreposer sous la lumière directe du soleil. Protéger contre les dommages physiques. Maintenir le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pour utilisation professionnelle uniquement.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle :

Méthacrylate de méthyle	50 ppm MPT, 100 ppm LECT ACGIH VLS (DSEN) 100 ppm MPT OSHA LEP
	50 ppm MPT, 100 ppm LECT DFG MAK
	50 ppm MPT, 100 ppm LECT UK WEL
	50 ppm MPT, 100 ppm LECT EU LEP
Ester de méthacrylate	Aucune établi
Acrylate di-fonctionnel	Aucune établi
Additif benzotriazole	Aucune établi

Limites d'exposition biologique : Aucune établi

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : Utiliser avec une ventilation d'échappement générale ou locale adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle. Utiliser un équipement électrique et un câblage antidéflagrants si nécessaire.

Mesures de Protection Individuelle (EPI) :

Protection spécifique yeux/visage : Aucun ne devrait être nécessaire dans des conditions normales. Lunettes anti-éclaboussures où le contact est possible.

Protection de la peau spécifique : Porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire spécifique : Aucun requis avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, un appareil respiratoire approuvé avec des cartouches applicables ou un appareil respiratoire à adduction d'air approprié à la forme et à la concentration des contaminants doit être utilisé. Le choix et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes aux réglementations applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Dangers thermiques spécifiques : Aucun requis

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques :

Apparence :	Liquide blanc	Limites d'exposition :	LIE : 2,1% LSE : 12,5%
Odeur :	Similaire à un ester odeur	Pression de vapeur (mmHg) :	29 mmHg à 68°F(20°C)
Seuil d'odeur :	Non disponible	Densité de vapeur : (Air = 1)	3,45
pH :	Non disponible	Densité relative :	0,949 g/mL à 59,9°F (15,5°C)
Point de fusion/congélation :	-54°F (-48°C)	Solubilité(s) :	Légèrement soluble. 1,6 g/L à 68°F(20°C)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	214°F (101°C)	Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Point d'éclair :	50°F (10°C) TCC	Température d'auto-inflammation :	789,8°F (421°C)
Taux d'évaporation : (n-BuAc = 1)	>1 (Bac = 1)	Température de décomposition :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet	Viscosité :	Non disponible
Propriétés explosives :	Les vapeurs peuvent être explosives dans les zones confinées	Propriétés oxydantes :	N'est pas un oxydant

9.2 Autres informations : Aucun disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Une polymérisation peut se produire.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Instable si chauffé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation peut se produire. Les conditions conduisant à la polymérisation sont la chaleur excessive, l'épuisement des inhibiteurs d'atmosphère sans oxygène (en raison d'un vieillissement excessif), la lumière directe du soleil et la contamination par des catalyseurs de polymérisation.

10.4 Conditions à éviter : La chaleur, aux étincelles, aux flammes nues, températures élevées, rayons directs du soleil, et d'autres sources d'inflammation.

10.5 Matériaux incompatibles : Éviter tout contact avec des agents oxydants, des agents réducteurs, des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acrylates et fumée irritante.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets possibles sur la santé :

Yeux : Le contact direct avec le liquide et les vapeurs peut causer une irritation des yeux avec larmoiement, vision floue et rougeur.

Peau : Peut causer une irritation modérée, une rougeur, une éruption cutanée et un gonflement. Un contact prolongé ou répété peut causer réaction allergique cutanée (sensibilisation).

Ingestion : De petites quantités ne devraient pas causer d'effets indésirables. De grandes quantités peuvent provoquer des troubles gastro-intestinaux.

Inhalation : L'inhalation de brouillards ou de vapeurs peut causer une irritation modérée des voies respiratoires accompagnée de toux, de production de mucus et des difficultés respiratoires. Une concentration élevée est irritante pour les voies respiratoires et peut provoquer des vertiges, des maux de tête et des effets anesthésiants.

Effets chroniques sur la santé : Une surexposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation ou une sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Irritation : Peroxyde d'hydrogène : Modérément à légèrement irritant pour la peau du lapin. Léger à non irritant pour les yeux du lapin. Ester de méthacrylate : A provoqué une légère irritation de la peau et des yeux à la peau et aux yeux de lapin. Additif benzotriazole : Une irritation oculaire minimale a été constatée chez les lapins.

Corrosivité : Aucune donnée disponible. Le produit fini ne devrait pas être mutagène.

Sensibilisation : Méthacrylate de méthyle : Sensibilisation dans un test local de ganglions lymphatiques de souris. Ester de méthacrylate : Mouse Local Lymph Node Assay a produit une réaction allergique. Aucune réaction allergique cutanée n'a été observée lors du test de maximisation sur le cobaye. Additif benzotriazole : Forte réaction observée dans le test de maximisation du cobaye. Aucune sensibilisation notée dans le test RIPT (humains). Certaines littératures font référence à des réactions de sensibilisation chez les personnes exposées à des formulations cosmétiques et plastiques contenant ce produit chimique.

Cancérogénicité : Méthacrylate de Méthyle Les résultats d'études d'inhalation de 2 ans menées pour le NTP n'ont montré aucune preuve de cancérogénicité du méthacrylate de méthyle pour les rats mâles exposés à 500 ou 1 000 ppm et les rats femelles exposés à 250, 500 ou 1 000 ppm. Dans une autre étude, aucune augmentation n'a été observée dans le nombre ou le type de tumeurs chez les rats ou les hamsters à partir d'une étude d'inhalation chronique. Aucune activité cancérogène n'a également été rapportée dans une étude orale chronique. Cependant, des études d'exposition aiguë par voie orale et des comparaisons de relations structure-activité avec d'autres acrylates suggèrent que l'introduction d'un groupe méthyle dans le fragment acrylate (par exemple, CE à MMA) annule l'activité cancérogène. Aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme cancérogène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'UE CLP.

Mutagénicité : Méthacrylate de méthyle : Négatif dans le test AMES, positif et négatif dans les études in vitro. Études in vivo négatives.

Données sur la toxicité aiguë :

Méthacrylate de méthyle : DL50 Orale rat- 7800 mg/kg ; CL50 inhalation rat- 29,8 mg/L/ 4heures (7093 ppm/4 heures);

Peau lapin DL50->5000 mg/kg

Ester de méthacrylate : DL50 Orale rat- 4450 mg/kg

Acrylate di-fonctionnel : Aucune donnée disponible

Additif benzotriazole : DL50 Orale rat - >10000 mg/k, CL50 Inhalation rat- >600 mg/m3, DL50 Peau rat - >1000 mg/kg

Danger d'aspiration : Pas un danger d'aspiration

Données sur la toxicité pour la reproduction : Méthacrylate de méthyle : Dans une étude chez le rat, il n'y a eu aucun effet sur le développement, bien qu'il y ait eu des diminutions du poids corporel maternel suite à l'inhalation de concentrations allant jusqu'à 8 315 mg/m³. Il n'y a eu aucune réduction de la fertilité dans un test de létalité dominante chez des souris exposées à ce composé à des concentrations allant jusqu'à 36 900 mg/m³ et aucun effet indésirable sur les organes reproducteurs dans les études à doses répétées menées à ce jour.

Toxicité systémique pour certains organes cibles exposition unique (STOT-SE) : Méthacrylate de méthyle : Dans une étude d'inhalation avec des chiens, une dose de 2000 ppm a montré une baisse de la pression artérielle et des activités motrices GI. La dose orale mortelle de méthacrylate de méthyle est de 6 à 9 g/kg chez les animaux de laboratoire. Les animaux empoisonnés présentent une dépression respiratoire, et un coma; également irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Toxicité systémique pour certains organes cibles expositions répétées (STOT-RE) : Méthacrylate de méthyle : Une altération de l'activité locomotrice, de l'apprentissage et des effets comportementaux sur le cerveau ont été observés chez des rats exposés par voie orale à 500 mg/kg en poids par jour pendant 21 jours.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité :

Méthacrylate de méthyle : 96 heures CL50 Vairon à grosse tête- 130 mg/L; 48 heures CE50 Algues- 170 mg/L
Ester de méthacrylate : 72 heures ErC50 Desmodemus subspicatus (algues vertes)- 2,28 mg/L, 21 jours NOEC Daphnia magna-0,291 mg/L

Additif benzotriazole : 96 heures CL50 Truite arc-en-ciel ->0,17 mg/L, 21 jours NOEC Daphnia magna- 0,013 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité : Le méthacrylate de méthyle est facilement biodégradable - 88% après 28 jours. Ester de méthacrylate : Facilement biodégradable - 74% en 28 jours.

12.3 Potentiel bio-accumulatif : Le potentiel de bioaccumulation devrait être faible pour le méthacrylate de méthyle.

12.4 Mobilité dans le sol : Le méthacrylate de méthyle devrait avoir une mobilité très élevée à élevée dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Sans objet.

12.6 Autres effets indésirables : Aucun

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

	14.1 N° UN	14.2 Nom d'expédition approprié UN	14.3 Classe de danger :	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Risques environnementaux
DOT	UN1247	Monomère de méthacrylate de méthyle, Inhibée	3	II	Sans objet
ADR/RID	UN1247	Monomère de méthacrylate de méthyle, Inhibée	3	II	Sans objet
IMDG	UN1247	Monomère de méthacrylate de méthyle, Inhibée	3	II	Sans objet
IATA/ ICAO	UN1247	Monomère de méthacrylate de méthyle, Inhibée	3	II	Sans objet

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Sans objet.

14.7 Transport en vrac Conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC : Sans objet.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange :

Règlement fédéral américain

Loi de 1980 sur la réponse environnementale complète, l'indemnisation et la responsabilité (CERCLA) : Relâches au-dessus du RQ de 1 111 lb. (Basé sur le QR pour le méthacrylate de méthyle de 1 000 livres présent à 70 à 90 %) doit être signalé au Centre national de réponse. De nombreux États ont des exigences plus strictes en matière de déclaration des rejets. Signaler les déversements requis en vertu des réglementations fédérales, étatiques et locales.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Loi sur l'assainissement de l'eau (CWA) : Ce matériau n'est pas réglementé par la Clean Air Act.

Loi sur l'assainissement de l'air (CAA) : Le méthacrylate de méthyle est réglementé en vertu de la Clean Air Act.

Loi portant sur la modification et la ré-autorisation du Fond spécial pour l'environnement (SARA) Titre III Informations :

SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Catégories de danger : Voir la classification des risques OSHA dans la section 2.

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) toxique(s) suivant(s) soumis aux exigences de déclaration de la section 313 de SARA (40 CFR 372) :

Composants	C.A.S. #	POIDS %
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	70 à 90%

Règlements des États

ÉTATS-UNIS. Règlements d'État Proposition 65 de la Californie :



AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le 1,3-butadiène, qui est reconnu par l'État de Californie pour provoquer le cancer, et le toluène et le 1,3-butadiène, qui sont connus par l'État de Californie pour causer des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, voir www.P65Warnings.ca.gov.

Règlements internationaux

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique

Inventaire européen des produits chimiques existants (EINECS) : Ce produit est un dispositif médical et n'est pas soumis aux exigences de notification des produits chimiques

UE REACH : Ce produit est un dispositif médical et n'est pas soumis aux exigences de notification des produits chimiques.

Inventaire Australien des substances chimiques : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Inventaire chinois des produits chimiques et substances chimiques existants : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Liste de produits chimiques coréenne : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Inventaire des chimiques et substances chimiques aux Philippines : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucun requis.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger HMIS :

Santé : 2 Inflammabilité : 3 Risques physiques : 1

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les sections 2 et 3 :

Aquatique chronique 1 Toxicité chronique aquatique Catégorie 1

Aquatique chronique 2 Toxicité chronique aquatique Catégorie 2

Irritation des yeux 2 Irritation des yeux Catégorie 2

Inflammable Liq. 2 Liquide Inflammable Catégorie 2

Irritation de la peau 2 Irritation cutanée Catégorie 2

Sensib. cutanée 1 Sensibilisation de la peau Catégorie 1

Sensib. cutanée 1A Sensibilisation de la peau Catégorie 1A

Sensib. cutanée 1B Sensibilisation cutanée Catégorie 1B

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3

H225 Vapeur et liquide hautement inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Remplace : 8 Août 2016

Date de mise à jour : 5 Février 2019

Résumé de la révision : Mise à jour de trois ans. Révision à California Prop. 65. Modifications aux sections 2, 3, 11, 15 et 16.

Sources de données : US NLM Chem ID Plus et HSDB, FDS de la substance pour les composants, site Web d'enregistrement ECHA REACH, sites Web des pays pour les limites d'exposition professionnelle.